

JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP : CHOISIR SA VOIE GRÂCE À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

DEPUIS 21 ANS, L'ASSOCIATION **TREMLIN - ÉTUDES, HANDICAP, ENTREPRISES** ŒUVRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET À L'EMPLOI DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP. POUR **CHRISTIAN GRAPIN** SON **DIRECTEUR**, ÉGALITÉ DES CHANCES DOIT RIMER AVEC ÉGALITÉ DE CHOIX D'UN CURSUS, D'UN MÉTIER, D'UNE ENTREPRISE SANS ÊTRE CONTRAINT PAR SON HANDICAP.



Christian Grapin, directeur de Tremplin - Études, Handicap, Entreprises, une association créée et soutenue par plus de 230 entreprises pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures et dans l'emploi des jeunes en situation de handicap.

QUE VEUT DIRE ÉGALITÉ DES CHANCES POUR DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS ?

L'objectif, pour Tremplin, consiste à ce que les jeunes que nous accompagnons aient les mêmes chances de mener et réussir leurs études que des étudiants valides. Via des compensations, l'étudiant doit se retrouver dans les mêmes conditions d'études et de travail que ses camarades. Il ne s'agit en aucun cas de l'avantager ; mais bien de rétablir un équilibre, de limiter l'impact des difficultés qu'il rencontre sur l'expression de ses capacités et de son potentiel.

PAR QUELS MOYENS RÉTABLIT-ON CETTE ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES ÉTUDES ?

En palliant les déséquilibres par des aides, dispositifs ou aménagements qu'ils soient techniques, humains ou organisationnels. Les compensations doivent être adaptées au handicap ou au trouble de santé dans une approche personnalisée. Chacun vivant son handicap de façon différente, elles doivent, en lien avec les capacités du jeune, répondre à ses besoins particuliers. Il peut s'agir de rendre le bâti physiquement accessible ; de rendre la connaissance et les cours accessibles dans des formats appropriés selon les handicaps ; d'accorder un temps complémentaire pour les examens ; de bénéficier d'un preneur de

notes, etc... Mais il n'y a pas que cela, l'égalité des chances, c'est aussi pouvoir participer, comme tout un chacun, aux activités associatives et étudiantes de l'établissement.

QUELS SONT LES LEVIERS ET FREINS À LA MISE EN ŒUVRE DE CES DISPOSITIFS DANS LE SUPÉRIEUR ?

Le premier des leviers est la sensibilisation et l'information auprès du plus grand nombre, pour faire tomber les préjugés, amener non handicapés et handicapés à aller les uns vers les autres et convaincre que chacun a sa place, dans les études comme dans l'emploi. Si l'égalité des chances pose la question du financement des compensations, elle pose aussi une question humaine. L'égalité des chances et l'inclusion doivent se concevoir sous un angle collectif ; c'est l'affaire de tous, du jeune et aussi de toutes celles et ceux qui au quotidien font partie de son environnement familial, social, éducatif, culturel, professionnel. Si sur ce dernier point les entreprises sont mobilisées depuis 1987, sur celui de la formation, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur ne sont eux mobilisés que depuis la loi de 2005. La démarche inclusive y progresse, mais la révolution culturelle qu'elle implique est loin d'être terminée.

TREMLIN EST DONC UN DISPOSITIF D'ÉGALITÉ DES CHANCES ?

Nous nous appuyons sur les capacités, le potentiel et les aspirations du jeune pour briser l'auto censure, l'encourager et le conduire à mener ses études aussi loin qu'il le peut et qu'il le souhaite, tout en lui ouvrant parallèlement les portes de nos entreprises. Nous savons tous qu'un jeune qualifié, handicapé ou non, a plus de chances de trouver un emploi, car ce sont ces profils que recherchent les entreprises. Hélas, ils sont encore trop peu nombreux chez les jeunes handicapés. Ceux qui se forment au-delà du Bac ont une longueur d'avance pour entrer sur le marché de l'emploi !

COMMENT ŒUVREZ-VOUS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI ?

Le cœur de notre travail est de permettre l'accès à l'entreprise. C'est l'accompagnement du projet du jeune par des entreprises qui fait qu'un recruteur, un manager, un tuteur s'intéressera au talent, au potentiel, aux envies, aux compétences du jeune et dépassera la barrière du handicap. « Le handicap tu dépasseras » est notre slogan. Il concerne les personnes handicapées bien sûr, mais aussi celles qui ne le sont pas.

A. D-F



Les 10 principes de Tremplin

Tremplin organise de nombreuses rencontres entre étudiants et entreprises pour la recherche de stage, de contrat de professionnalisation et d'emploi.



WWW.TREMLIN-HANDICAP.FR

WWW.YOUTUBE.COM/TREMLINHANDICAP

UNE LOI POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La loi de 2005 sur le handicap s'appuie sur une approche inclusive, pour porter l'égalité des chances afin que les personnes handicapées puissent avoir les mêmes droits, le même accès aux études, à l'emploi, aux services que tous leurs concitoyens. Elle instaure un droit à la compensation. La personne a ainsi droit à une compensation des conséquences de son handicap, quelle qu'en soit la nature ou l'origine. Ce droit est individuel et prend en compte le projet de vie de la personne.